



Plan Prévention et Promotion santé en Wallonie H2030

Promouvoir la santé de tous et de toutes par l'alimentation et l'activité physique

ANALYSE DES LEVIERS AU NIVEAU TERRITORIAL – LES PROVINCES (2018)

I. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Afin de préparer les orientations stratégiques du Plan Prévention et Promotion de la Santé en Wallonie (PPPSanté Horizon 2030) et plus particulièrement l'axe alimentation et activité physique, l'APES-ULiège a mené une série de travaux préparatoires. Une première consultation a réuni des acteurs issus de différents secteurs, par thématiques ou par milieux de vie (personnes âgées, personnes en situation de handicap, approche des maladies chroniques, enseignement obligatoire, enseignement supérieur, petite enfance, aménagement des espaces publics, acteurs de quartiers, prisons, modes de vie au travail, clubs et infrastructures sportives, hôpital...).

Les participants à cette consultation ont largement souligné l'importance de garantir l'accessibilité de l'offre en matière d'alimentation équilibrée et durable et de pratique de l'activité physique pour l'ensemble des publics et milieux de vie. L'accessibilité de l'offre est envisagée dans ses différentes dimensions : disponibilité en suffisance, proximité de l'offre et accessibilité en termes de mobilité, adaptation de l'offre aux besoins et aux spécificités des publics, accessibilité financière, disponibilité et accessibilité de l'information sur l'offre existante, accessibilité sociale et culturelle.

Les entretiens avec les acteurs territoriaux, dont les Provinces, avaient pour but de documenter les orientations stratégiques suivantes :

- le **renforcement des réseaux de proximité** (meilleure diffusion de l'offre, disponibilité en suffisance, accessibilité financière, coordination et adaptation de l'offre vers les habitants, approche *bottom-up* des quartiers/communes) ;
- la **mise en place d'une vision de la santé dans toutes les politiques** (expression et dynamisation des alliances intersectorielles à un niveau intermédiaire entre le quartier/la commune et le régional, approche multisectorielle, mutualisation des initiatives) ;
- la réalisation d'une **cartographie dynamique** permettant une amélioration de l'accessibilité de l'offre et la réalisation d'un inventaire ciblée.

La représentation cartographique a retenu l'attention parce qu'elle permet d'identifier la variété des acteurs et des activités, ainsi que leur implantation sur le territoire. Cette mise en forme cartographique ouvre la voie à des analyses ultérieures portant sur l'accessibilité de tous à des actions de promotion de la santé. Ainsi pourraient être développées ou réorientées des stratégies territoriales en matière de promotion de la santé en regard de l'accessibilité de l'offre.

Plus précisément, deux objectifs étaient fixés à la rencontre avec les acteurs provinciaux :

- repérer les initiatives et services mis en place, soit sous l'angle santé, soit sous l'angle plus général des autres compétences provinciales, pour promouvoir l'alimentation et l'activité physique ;
- approcher les collaborations de la Province avec d'autres acteurs territoriaux en vue de dynamiser les territoires autour de ces thématiques.

Les entretiens enregistrés ont eu lieu entre octobre 2017 et février 2018. Ils ont été retranscrits puis analysés selon une structure commune. Les informations extraites des entretiens ont été formulées sous forme de comptes rendus. Le document a ensuite été soumis à la validation des acteurs provinciaux rencontrés. Une analyse transversale des leviers utilisés par les Provinces a ensuite été réalisée sous forme de compte rendu. Cette réflexion permet de répondre à deux questions :

- Comment les thématiques alimentation et activité physique sont-elles mises en œuvre au niveau provincial ?
- Comment sont réalisées les actions dans les services en charge de la promotion de la santé ?

II. MISE EN ÉVIDENCE DES LEVIERS AU NIVEAU PROVINCIAL

Tout d'abord, il importe de préciser que les Provinces ne disposent pas d'une compétence légale spécifique en matière de promotion de la santé. Cela explique la diversité des manières d'agir et des structures qui organisent la santé et plus particulièrement la promotion de l'alimentation équilibrée et durable et de l'activité physique. Cette diversité sera abordée dans la première section du document.

a) Organisation de la santé publique et de la promotion de la santé

De manière générale, les Provinces organisent la collecte et la diffusion des données de santé. L'objectif commun est de produire une information sur les problèmes de santé publique prioritaires, à destination d'une variété d'acteurs : décideurs, citoyens, professionnels de la santé... Une priorité porte sur la mise en lumière des disparités et des inégalités sociales et territoriales de santé en vue de répondre aux besoins de la population, en particulier la population défavorisée.

Fin 2016, un accord de coopération inter-observatoires a été signé. Cette convention vise entre autres à développer l'ensemble des compétences présentes dans les différentes Provinces, de faire ainsi des économies d'échelles et de mener des projets communs : par exemple, des tableaux de bords par province édités selon la même trame et une enquête sur la santé des jeunes est organisée selon le même protocole dans trois provinces (incluant notamment les thématiques d'alimentation et activité physique). Par ailleurs, un groupe de travail qui rassemble les services provinciaux de prévention et promotion de la santé a commencé à se formaliser dans la même perspective, ce groupe s'appelle PEPS, Province Ensemble pour la Promotion de la Santé.

Outre la mission d'observation, les Provinces disposent de services de promotion de la santé qui développent des projets selon des méthodologies diverses adaptées au territoire (Cfr. Ci-dessous). Les Provinces disposent aussi de centres de documentation et d'un système de veille, dédiés à la promotion de la santé.

Notons que les affaires sociales et la santé sont étroitement liées, que ce soit par la structure des services généraux ou par les actions de terrain. Dans une moindre mesure, le secteur de la culture et des loisirs est également associé au développement de thématiques « santé ».

L'approche par milieux de vie ou publics-cibles prévaut dans l'organisation des services au sein des Provinces. Dès lors, les publics-cibles sont vus dans leur évolution au sein de leur milieu de vie quotidien. Les publics spécifiques regroupent ; la petite enfance, les aînés, la population en situation précaire, les adolescents, les enfants... Plusieurs points d'ancrage existent, par exemple, pour les aînés, le service provincial du social du Luxembourg organise, entre autre, le service « bien vieillir ». Dans les autres Provinces également, le vieillissement, l'isolement des aînés et d'autres thématiques en faveur du bien-être des aînés font partie des thématiques développées.

Les centres Psycho Médico Sociaux (PMS), les Services de Santé Mentale provinciaux (SSM), les services provinciaux de Promotion de la Santé à l'École (PSE), les services d'Analyses des Milieux Intérieurs (SAMI) sont autant d'exemples qui montrent la prise en compte des milieux de vie dans la répartition des compétences « santé » au sein des Provinces. Notons que toutes les Provinces ne disposent pas d'un service PSE, c'est le cas du Hainaut où il existe cependant des Centres Psycho Médico Sociaux. La Province de Liège accorde également une importance particulière à la prévention plus personnalisée : dans le cadre de sa campagne TipTop, elle mène des entretiens individuels d'évaluation des risques cardiovasculaire et de diabète de type 2 qui débouchent sur des conseils personnalisés en matière d'alimentation et activité physique. Elle relance également une unité mobile de mammographie pour les dames de 50 à 69 ans, unité agréée dans le cadre du programme organisé de dépistage du cancer de sein de la Région wallonne.

b) Les collaborations entre départements provinciaux

Les actions intersectorielles caractérisent le développement des thématiques Alimentation et Activité physique. Ces dernières sont en grande partie développées de manière transversale, par le biais d'autres projets de santé globale ou dans d'autres services spécifiques ou transversaux.

Les collaborations entre les services intraprovinciaux sont nombreuses et variées. Les différents secteurs provinciaux mettent leurs compétences au service de la promotion de l'alimentation équilibrée et durable ainsi que de la pratique régulière d'activité physique. Leur travail commun agit comme un levier dans la mise en œuvre d'actions favorables à la santé. Des exemples provinciaux jouant un rôle dans l'activation des leviers en matière d'alimentation équilibrée et d'activité physique, sont repris ci-dessous.

Les services des Sports assurent l'organisation et la promotion d'activités physiques et sportives mais également de sensibilisation envers différents publics, particulièrement envers les enfants. Une attention particulière est donnée aux personnes en situation précaire ou aux personnes handicapées. Dans cette catégorie, plusieurs Provinces assurent un service de médecine du sport, c'est le cas par exemple en Provinces de Liège et de Namur. Les consultations sont principalement à visée préventive. Elles visent à permettre à chacun, quelles que soient ses caractéristiques physiologiques et physiques, de pratiquer un sport en toute sécurité.

Comme stipulé plus haut, il existe des collaborations entre les services de santé des Provinces et le secteur social, à différents niveaux. Commençons par l'aide alimentaire qui n'est pas organisée dans toutes les provinces. Là où le dispositif existe, il est mis sur pied en collaboration avec d'autres acteurs comme les CPAS, ou encore soutenu par le biais d'aides financières. Des informations sont diffusées à destination des citoyens, sur des matières sociales et de santé ; guide des aînés, guide santé, magazine d'informations, carnet « bien manger », centre de documentation... Les services sociaux s'occupent également de la prévention des discriminations et de la promotion de l'égalité des chances, soit par des services dédiés, avec les entités fédérées, soit par des actions ciblées. Par exemple, à la Province de Namur, des actions spécifiques en matière d'intégration par le sport sont mises en place dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes.

En matière d'alimentation et d'activité physique dans les établissements d'enseignement provinciaux, une série de partenariats sont développés entre la promotion de la santé et les autres services provinciaux. Dans les milieux de l'enseignement, les Provinces interviennent pour la qualité de l'alimentation dans la restauration. Par ailleurs, en Hainaut, l'OSH associe le service de vigilance sanitaire et le service de développement à ses actions. Tandis qu'en Province de Namur, un projet alimentation saine et durable est mis sur pied dans les écoles secondaires provinciales et au domaine provincial de Chevetogne.

Les Provinces soutiennent aussi les écoles des autres réseaux d'enseignement au travers des missions dédiées aux services PSE, en charge notamment de la prévention et de la promotion de la santé dans les milieux scolaires. Par exemple, en Province du Brabant wallon, les services PSE collaborent avec le service Culture, Sports et Citoyenneté dans l'opération « vise ta forme », qui sensibilise les enfants à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée et à la pratique d'une activité physique. De la même manière, la Province de Luxembourg développe « En sport aussi, une ardeur d'avance ».

Des programmes sont également mis en place, en vue de donner des outils pédagogiques aux enseignants pour aborder les questions de citoyenneté mondiale. Le programme fédéral « annoncer la couleur » aborde notamment la thématique de l'alimentation durable et équitable, dans le contexte des relations Nord-Sud. Les Provinces de Namur et de Hainaut accompagnent des écoles dans le programme *Agenda 21 scolaire*. Elles collaborent également avec les écoles hôtelières pour sensibiliser à la qualité des produits, leur provenance, l'équilibre alimentaire...

Les secteurs du Tourisme et de la Culture sont également des leviers en matière d'alimentation et d'activités au sein des provinces. Le tourisme est souvent lié à la pratique d'activités en plein air ; points nœuds pour la pratique du vélo, loisirs actifs...

Les secteurs de l'Agriculture et du Développement territorial interviennent régulièrement en faveur de l'alimentation durable et d'activité physique. Effectivement, c'est en matière d'agro-alimentaire que les collaborations en matière d'alimentation durable sont les plus fortes, que ce soit au niveau économique ou au niveau social. Au niveau du développement économique, il s'agit par exemple du soutien apporté aux producteurs locaux dans la distribution via les circuits-courts, l'aide à l'étiquetage, la visibilité dans les grandes surfaces... comme c'est le cas pour la Province de Hainaut. La Province du Brabant wallon collabore avec d'autres services provinciaux concernant le contrat de développement territorial. Ces actions ont des répercussions positives sur les objectifs de développement durable. De diverses manières, les Provinces soutiennent le développement de jardins collectifs ou sensoriels, la promotion de l'activité physique pour les citoyens comme pour le personnel provincial...

c) Les collaborations avec les communes

De manière générale, les Provinces apportent un soutien au niveau local et attachent une importance particulière à la supracommunalité. Les thématiques d'alimentation et d'activité physique étant généralement travaillées de manière transversale. Les Provinces sont en partenariat régulier avec les communes pour leur apporter un soutien varié ; méthodologique, financier, aménagement de service, aide au développement de projets...

Les Provinces de Hainaut, de Luxembourg, de Liège et de Namur réalisent des profils locaux de santé qui analysent un ensemble de données socio-sanitaires permettant aux communes d'orienter au mieux leurs actions selon les besoins et caractéristiques de leur population. La province de Hainaut a, en outre, développé un portail de données cartographiées et commentées en ligne, HainautStat.

Les Provinces viennent en appui aux communes pour l'organisation d'évènements santé : semaines ou journées santé, journées sportives...

Au niveau méthodologique, les Provinces interviennent par exemple dans la mise en place de plateformes locales de concertation ou de forums. Les sujets traités sont généralement choisis par les plateformes mais, indirectement, les questions d'alimentation équilibrée et d'activité physique surviennent. Plus particulièrement, en Province de Namur, l'aide alimentaire est structurée sous forme d'une fédération de plateformes provinciales des acteurs de la distribution et la redistribution d'aliments.

Les communes décident des thèmes qu'elles souhaitent développer en lien avec la santé et la promotion de la santé. En Province de Namur par exemple, la collaboration se concrétise par des appels à projets sur divers thèmes (47), parmi lesquels les communes font leur choix selon les réalités locales. Plus de 25 communes namuroises ont adhéré à un des sept projets en lien avec l'alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique. L'Observatoire de la santé du Hainaut a mis en place un plan « Manger, bouger, respirer » et intervient à la demande des communes qui s'insèrent plus largement dans l'appel à projet provincial. Chaque service définit ses priorités à l'intérieur de cet appel à projet. A Liège, via I Prom'S, un service à destination des communes pour les actions de promotion de la santé, les communes bénéficient d'un soutien à la mise en place d'actions. La campagne TIP TOP en est un exemple, les communes ont le libre choix entre quatre thèmes, dont l'alimentation et l'activité physique font partie. La Province de Luxembourg soutient l'ASBL AlimenT qui assure la distribution des invendus sur le territoire provincial.

d) Les collaborations avec les CLPS

Les CLPS constituent des relais privilégiés au niveau local dans la mise en place d'actions ou de projets sur le terrain. Ainsi plusieurs projets communs avec les communes sont mis en œuvre avec la collaboration des CLPS. Ceux-ci proposent une offre de documentation complémentaire dans le champ de la promotion de la santé. Celle-ci est un point d'entrée au partage d'outils et à l'organisation d'évènements et de formations.

Cette expertise en terme de documentation et de positionnement comme relais local d'initiatives pourrait renforcer la communication et la diffusion d'informations concernant l'alimentation équilibrée et la pratique d'activité physique, dans la lignée du WALAPSanté et plus largement du PPPSanté.

Les Provinces et les CLPS sont généralement liés par des contrats de gestion. Les Provinces contribuent financièrement au fonctionnement des CLPS (personnel, locaux, frais de fonctionnement).

III. COMPTES RENDUS PAR PROVINCE

On trouvera ci-dessous l'ensemble des comptes rendus validés par les acteurs provinciaux rencontrés.

PROVINCE DU BRABANT WALLON – PAGE 6

PROVINCE DU HAINAUT – PAGE 9

PROVINCE DE LIÈGE – PAGE 17

PROVINCE DU LUXEMBOURG – PAGE 21

PROVINCE DE NAMUR – PAGE 26



Entretien du Jeudi 2 février 2018

Province du Brabant wallon

- Godelieve Lannoye, Direction d'administration de la Cohésion sociale et de la santé - Directrice d'administration
- Florence Delmarcelle, Directrice f.f. Service de la Santé

Le territoire du Brabant wallon est confronté à de grands enjeux dont les premiers signes se marquent dès aujourd'hui dans le paysage par le nombre croissant de grands projets immobiliers, le développement de zones d'activités économiques mais également l'aggravation des problèmes de mobilité.

Ce dynamisme a amené le Brabant wallon à devoir relever de nombreux défis que ce soit en matière de mobilité, d'accessibilité au logement, de préservation de la biodiversité, d'accueil de la petite enfance et des personnes âgées, d'enseignement, de santé, de culture... Des enjeux qui dépassent bien souvent l'échelle communale.

Ce constat a amené le Brabant wallon à initier une démarche innovante pour accompagner son développement, le **Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon (CDT)** qui a pour objectifs de définir une vision partagée de l'évolution du territoire, une stratégie pour répondre aux grands enjeux du territoire et les lignes de force de la politique de supracommunalité.

C'est ainsi que le diagnostic du Contrat de Développement Territorial du Brabant wallon identifie 24 enjeux. La croissance démographique, le vieillissement de la population et la difficulté d'accès au logement constituent les principaux enjeux de la **dynamique territoriale**. La congestion croissante du réseau routier, le manque de liaisons structurantes en transports en commun et l'absence de solution mobilité en milieu rural figurent parmi les enjeux de **mobilité** identifiés. Enfin, la question **des équipements et des ressources** soulève de nombreux enjeux dont la difficulté d'accès aux soins de santé et la dépendance énergétique du territoire.

I. ORGANISATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

La Province du Brabant wallon dispose d'un **Service de la santé**, pour mener à bien ses missions, il est composé de plusieurs services. Les actions sont formalisées dans un contrat d'objectifs. Les actions du service de la Santé de la Province du Brabant wallon ne sont pas spécialement inscrites dans le développement et la mise en place d'actions dans les axes alimentation équilibrée et durable et activité physique. La Province ne dispose pas d'un observatoire de la santé et ne réalise pas de profils locaux de santé.

La Province dispose d'un *Service Provincial de Promotion de la Santé à l'Ecole* (SPPSE) comprenant des centres de santé sur l'ensemble du Brabant wallon et composé d'équipes pluridisciplinaires. Il travaille en collaboration étroite avec les centres PMS. Ce service a pour mission d'assurer le suivi médical des élèves, qui comprend les bilans de santé individuel et la politique de vaccination, des élèves des établissements scolaires provinciaux ainsi que des écoles communales (convention-cadre passée avec le PO) (+ de 23.900 élèves sous tutelle). Il développe aussi des programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé dans les établissements scolaires. Il gère les situations liées à l'apparition des maladies infectieuses dans l'école en prenant toute mesure utile afin d'éviter ou de réduire le risque d'une épidémie à l'école. Enfin, il assure un recueil de données sanitaires.

La Province du Brabant wallon gère un *Service de Santé mentale* avec trois antennes : Nivelles, Jodoigne et Tubize : ces services sont agréés par la Région wallonne et constituent des lieux d'accueil où des professionnels, au sein d'une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, assistants sociaux, psychomotriciens, logopèdes...), écoutent, réfléchissent et cherchent des solutions aux problèmes rencontrés par les personnes qui les consultent. Les services sont ouverts aux adolescents, aux adultes, aux couples, aux familles, aux personnes âgées. Dans ce cadre, la Province organise des "Groupes de la mémoire" qui développent un travail préventif et curatif en santé mentale, destinés aux personnes de 50 ans et plus, voire à des personnes plus jeunes confrontées à des difficultés liées à la préretraite, à la ménopause...

Le S.A.M.I, le *Service d'Analyses des Milieux Intérieurs* a pour mission l'analyse de l'habitat : logements, crèches et écoles. Ce service est gratuit pour les personnes souffrant de problèmes de santé pouvant être en relation avec leur logement (uniquement sur base d'une prescription médicale). Il détermine les agents polluants responsables du trouble de santé et leurs sources et propose des conseils et des solutions pour remédier au problème dans un rapport adressé au médecin et au patient. Le SAMI mène également chaque année une campagne « Radon ».

II. L'INTERSECTORIALITÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

Les actions mises en place par la Province du Brabant wallon pour développer les axes « Activité physique et alimentation équilibrée et durable » sont

- Promotion « Vélo » : primes pour VAE ; développement d'un réseau cyclable à points-nœuds ; campagne de sensibilisation à divers événements... ;
- Collaboration avec le centre provincial « agriculture et maraichage » ;
- Valorisation des produits locaux au sein de l'administration provinciale, des domaines provinciaux et lors des événements grand public par la Direction d'administration de l'économie et du développement territorial et soutien financier et stratégique dans le développement et la croissance de la plate-forme logistique « Made in BW » ;
- En matière de petite enfance, la Province subventionne les travaux pour mise en conformité au décret infrastructure de l'ONE et permet entre autres d'adapter les jardins pour des activités de psychomotricité pour les tous petits ;
- La Province soutient des initiatives qui ont pour objectif de développer des activités physiques ou promouvoir une alimentation saine dans les écoles communales du BW dans le cadre de l'ATL ;
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées : la Province a élaboré un règlement pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et apporte une aide financière comme notamment à l'organisation d'ateliers de gym douce ou de potages collectifs ;

- Le SPPSE travaille en collaboration avec d'autres services de la Province (Service Culture, Sports et Citoyenneté) à l'opération « Vise ta forme » avec un carnet « Bien manger ». Cette opération sensibilise les écoliers à l'importance d'une alimentation équilibrée et à la pratique régulière d'un sport. Cette action connaît son point d'orgues lors d'une journée de rencontres sportives organisée fin avril sur la piste d'athlétisme de Nivelles organisée en collaboration avec les professeurs d'éducation physique ;
- Mise en place de l'outil « Mon école en santé » par les équipes SPPSE, outil à destination des enseignants de l'ensemble des écoles du Brabant wallon qui aborde entre autres les thématiques de l'alimentation saine et de l'activité physique ;
- Des stages sportifs gratuits tels que Volley Ball, Athlétisme et Rugby sont proposés aux enfants durant les vacances scolaires. Ils sont organisés directement dans les clubs et encadrés par des professionnels ;
- Le service des Sports remet chaque année le prix de l'école secondaire la plus sportive en planifiant un tournoi de 4 disciplines sportives (Mini-Foot, Volley, Korfbal, Uni-Hockey) dans toutes les écoles du Brabant wallon (tous réseaux confondus)
- Diverses initiations tels que *Streetdanse* ou Judo sont organisées au sein des écoles primaires ou secondaires ;
- Des aides financières sont prévues pour les clubs sportifs ; elles visent à acheter du matériel d'accueil et de sécurité ou à organiser un événement ;
- Deux domaines provinciaux : le Bois des Rêves et le Château d'Hélécine offrent une multitude d'activités de plein air : sentiers de promenades, plaines de jeux, piscine, organisation des *Airs games*, organisation de marches....
- Les écoles provinciales organisent régulièrement des journées sportives, des stages sportifs, des activités pédagogiques suscitant l'envie de faire du sport, participent à des rendez-vous sportifs. De plus, les écoles mettent en place des activités de sensibilisation des élèves à une alimentation saine ;
- Dans les deux IMP provinciaux (Nivelles et Héவில்), une attention particulière est apportée à l'activité physique des jeunes accueillis : activités sportives sont organisées durant l'année scolaire mais également des stages pendant les vacances. Ils participent par ailleurs chaque année aux *Special Olympics* ;
- La Province soutient de nombreuses associations, ASBL qui aident la personne handicapée et veillent à son intégration.

III. LES ACTIONS AVEC LES COMMUNES

L'institution provinciale agit en partenariat constant avec les communes du Brabant wallon afin de leur permettre de réaliser leurs projets ou d'aménager des services au bénéfice de ses concitoyens.

Des aides financières sont également octroyées aux communes pour la rénovation ou la construction d'infrastructures sportives. Plusieurs salles ont été restaurées et des terrains de Padel sont en cours de réalisation sur le territoire.

IV. LES COLLABORATIONS AVEC LES CLPS

Afin de travailler en étroite collaboration avec les communes, le service de la santé de la Province du Brabant wallon développe des partenariats avec le Centre local de promotion de la santé ; celui-ci apporte son appui aux personnes et associations désireuses de développer des actions dans le domaine de la prévention, de l'éducation à la santé et plus largement de la promotion de la santé ; il apporte son soutien à l'organisation de forums et plateformes.

Ainsi le CLPS propose : une aide documentaire et des informations dans le champ de la promotion de la santé ; un accompagnement pour l'élaboration de projets en promotion de la santé ; des formations et séminaires ; des ateliers afin de permettre par le biais de la concertation, le développement d'un travail en réseau en Brabant wallon.

Par exemple, la problématique du surpoids a fait l'objet d'une collaboration entre la Province et le CLPS.

V. LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Service de l'environnement et du développement territorial de la Province a en charge la réalisation du Contrat de Développement Territorial. Ce projet a pour objectifs de définir, en concertation avec les 27 communes de la province, une vision partagée de l'évolution du territoire du Brabant wallon, une stratégie pour répondre aux grands enjeux du territoire et les lignes de force de la politique de supra-communalité.

La première phase du projet a consisté à réaliser un diagnostic de la situation existante. Une vingtaine de thématiques y ont été abordées dont la santé, la petite enfance, les personnes âgées et les infrastructures sportives.

Le diagnostic a permis d'identifier les grands enjeux du territoire qui sont aujourd'hui analysés afin d'y répondre le mieux possible.

VI. COLLABORATIONS AVEC LES AUTRES PROVINCES

La campagne « 0-5-30, la combinaison gagnante pour votre santé » (2013) et « Santé du cœur » (2011) est une campagne développée par l'Observatoire de la Santé du Hainaut qui est diffusée sur le territoire de la Province du Brabant wallon.

	<p>Entretien du Mercredi 8 novembre 2017</p> <p>Province du Hainaut</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel Demarteau, Directeur en chef de l'Observatoire de la Santé du Hainaut. - Karine De Jonghe, Directrice du département « Milieux de Vie et Territoires ». - Geneviève Houioux, Directrice du département « Ressources »
---	---

I. ORGANISATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

Il faut d'emblée préciser que la Province ne dispose pas d'une compétence légale en matière de santé et agit dans ce domaine dans le cadre de « l'intérêt général » défini par les élus comme pour une commune. Cela explique la diversité des manières d'agir en santé dans les différentes Provinces et le poids de l'histoire dans cette matière. Par exemple la Province de Hainaut crée l'Institut d'hygiène et de bactériologie en 1911 pour lutter contre les maladies infectieuses avec déjà la volonté de l'information et de l'éducation de la population. Dans les années cinquante, elle oriente son action vers les maladies non transmissibles avec une approche de médecine préventive individuelle pour passer ensuite à une approche populationnelle de santé publique et de promotion de la santé dans les années nonante par la création de l'Observatoire de la santé du Hainaut.

Pour mener à bien ses initiatives de santé publique et de promotion de la santé, la Province de Hainaut dispose actuellement de services distincts : l'Observatoire de la santé du Hainaut et Hainaut Vigilance Sanitaire au sein du pôle Hainaut Développement Territorial ; les services de santé mentale au sein de la Direction générale de l'action sociale ; les centres PMS au sein de la Direction générale des enseignements (la Province de Hainaut n'organise pas de Services de promotion de la santé à l'école).

L'**Observatoire de la Santé du Hainaut** (OSH) mène principalement des actions de promotion de la santé afin de permettre aux citoyens d'assurer individuellement et collectivement un plus grand contrôle sur leur santé et d'améliorer celle-ci. Dans le cadre des actions menées en promotion de la santé, l'OSH collecte et produit des informations sur l'état de santé de la population, mais ce n'est qu'un de ses métiers contrairement à ce que son nom laisse penser.

La mission principale de l'Observatoire est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé pour tous les groupes de population avec une prise en considération des besoins des groupes sociaux défavorisés.

En tenant compte des priorités de santé publique et des moyens mis à sa disposition par l'autorité provinciale, l'OSH oriente son action sur les déterminants des maladies chroniques en particulier sur l'alimentation, l'activité physique et le tabagisme.

L'OSH compte deux départements opérationnels.

- Le département « Ressources » contribue à la collecte et à la diffusion des données (observation) et des connaissances (courtage) en appui de ses projets et de ceux de ses partenaires.
- Le département « Milieux de Vie et Territoires » accompagne les interventions à son initiative ou à la demande.

Hainaut Vigilance Sanitaire se préoccupe des relations entre la santé et l'environnement. Il joue le rôle pointu d'acteur de prévention des risques. Ses missions sont variées et touchent notamment aux contrôles de qualité des eaux, de l'air et des sols, des denrées alimentaires, de la salubrité des bâtiments et des pollutions intérieures.

Les 9 **Services de Santé Mentale provinciaux** – SSM – poursuivent les objectifs définis par la Wallonie :

- tendre au bien-être de tous ;
- s'adresser aux enfants, adolescents et adultes vivant des difficultés psychologiques, relationnelles ou psychiatriques ;
- proposer un accueil, une écoute, une évaluation et une prise en charge dans une perspective médicale, psychologique et sociale ;
- assumer une mission d'information et de prévention auprès de la population et contribuent à la formation de personnel exerçant une activité dans le domaine de la santé mentale (ex. aides familiales, gardiennes de l'O.N. E.).

Les Centres Psycho Médico Sociaux

L'objectif des Centres PMS est d'aider au développement optimal des enfants et des adolescents en prenant en compte les aspects psychologiques, médicaux et sociaux, qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages et les choix scolaires des élèves.

II. L'INTERSECTORIALITÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

i. L'action Alimentation et Activité physique de l'OSH

L'alimentation et l'activité physique font partie des thèmes prioritaires du travail de l'Observatoire et sont des matières transversales. L'accent est mis sur la contribution à la réduction des inégalités sociales de santé (ISS) et sur la santé au quotidien, ce sont deux points stratégiques.

Dans une optique de réduction des ISS, l'OSH travaille en amont sur les conditions de vie, les cadres de vie et les modes de vie qui influencent l'alimentation et l'activité physique. Il y a dès lors un important travail de plaidoyer et de mise en réseau à différentes échelles territoriales de l'Europe au quartier ou au village en s'appuyant sur « la santé dans toutes les politiques » et « la santé tout au long de la vie ». L'action intersectorielle au sein de la Province fait donc partie des leviers utilisés par l'OSH. Ce travail en amont vise à produire des projets de terrain pertinents et pérennes.

En misant sur la santé au quotidien, l'OSH souhaite ainsi indiquer qu'il privilégie les projets qui touchent chacun chaque jour : l'alimentation durable et équilibrée ainsi que l'activité physique modérée.

Au niveau des populations, l'OSH a mis en place deux approches :

- L'approche *territoriale* : approche plus générale, sur l'ensemble des habitants du Hainaut, à l'échelle d'un ensemble de communes, d'une commune, d'un village, d'un quartier...
- L'approche *par milieux de vie* : chaque public spécifique (petite enfance, enfants, jeunes, aînés, personnes en situation précaire...) est approché dans son milieu de vie : famille, milieu d'accueil, école ...

Pour chacune de ces approches l'OSH déploie ses différents métiers :

- Observer pour comprendre : tableaux de bord, profil communal, diagnostic local ...
- Eduquer pour apprendre : communication sociale, animations, événements santé ...
- Documenter pour inspirer : infolettres, revues de littérature, outils méthodologiques ...
- Plaider pour convaincre : avis politique, communiqué de presse, colloque, memorandum ...
- Réseauter pour engager : plateformes d'échanges, coalition ...
- Former pour outiller : offres de formation, contribution ou appui à des formations ...
- Accompagner pour entreprendre : mobiliser et soutenir les projets, partenariat ...

N.B. : L'approche territoriale est développée dans le chapitre sur les communes.

Au niveau des milieux de vie

- *Les milieux d'accueil de la petite enfance* : collaboration avec l'ONE sur l'alimentation au sein des milieux d'accueil de la petite enfance (grille d'auto évaluation, accompagnement, animations ...)
- *Les milieux d'enseignement (de l'école maternelle à l'enseignement supérieur)*: l'OSH propose des animations, de l'accompagnement, des outils : parcours vitaminé (manger bouger) à l'école maternelle, midis à l'école dans l'enseignement fondamental, alimentation durable dans l'enseignement de qualification, suivi des menus et *géocaching* dans l'enseignement supérieur, etc.
- *Les milieux de l'accueil et du temps libre à différents âges* : plaines de jeux, associations de quartier, espace citoyens ...
- *Les milieux de l'insertion sociale et de l'insertion socioprofessionnelle*: travail en collaboration avec des CPAS, des régies de quartier, des organismes d'insertion socioprofessionnelle sur des questions liées à l'alimentation des populations en difficultés diverses.
- *Les milieux de la santé (le réseau hospitalier et les soins de santé primaire)* sur la promotion de la santé et sur des questions liées à l'alimentation et l'activité physique au quotidien : demande de brochures et journée santé avec des hôpitaux, infolettre aux médecins généralistes, projet « chronic care », personnes en revalidation cancer, prise en charge de la toxicomanie, ...
- Nous travaillons aussi avec des *institutions pour personnes déficientes intellectuelles*, mais nous n'abordons pas pour l'instant le milieu du travail, l'hébergement des personnes âgées et les prisons.

ii. Au sein des différents pôles provinciaux

Les actions intersectorielles provinciales pour développer les axes « **Activité physique et alimentation équilibrée et durable** » sont déclinées en fonction des pôles provinciaux. Certaines sont développées avec l'OSH :

- Le pôle « *Hainaut Développement Territorial* » a été créé au cours de cette législature. Il regroupe les services provinciaux qui offrent un soutien à un développement soutenable du Hainaut. L'OSH a rejoint ce pôle en 2016.
Les matières touchant à l'alimentation et à l'activité physique au sein de ce pôle sont diverses
 - o *Hainaut développement*: pôle en charge du développement économique et environnemental : soutien de la distribution agricole (circuits-courts) et soutien aux communes dans les démarches d'obtention de primes, par exemple Primvert de la Région wallonne (espace public vert).

- o *Hainaut agriculture* : ferme expérimentale, soutien aux agriculteurs, formation...
- o *Hainaut analyse* : hygiène alimentaire, qualité des eaux, tout ce qui est environnemental, qualité des airs, pollution intérieure...
- o *Hainaut ingénierie technique* : gestion des eaux, des cours d'eaux, de l'aménagement public, carte des chemins vicinaux, appui aux contrats rivières ...

Les collaborations de l'OSH au sein de ce pôle sont en construction (2016). Il y a la volonté de mettre en place un service transversal pour les communes par exemple en matière de gestion de l'eau, rassemblant les compétences en matière de développement agricole, de développement économique et environnemental, d'analyses, de cartographie, de santé.

C'est en matière d'*agro-alimentaire* que la collaboration est la plus avancée autour de la démarche « alimentation durable ».

- En effet, l'OSH participe à deux projets européens : Interreg AD-T (alimentation durable filière transfrontalière) à vocation économique piloté par Hainaut Développement et AD-In (Alimentation durable inclusive) à vocation sociale, piloté par l'OSH.
 - Le projet PROXIAL vise à développer l'alimentation durable au sein de la restauration provinciale dans l'enseignement. Une extension à l'action sociale (IMP) et à l'ensemble des mes des différentes institutions est souhaitée.
- *Hainaut Sports* a pour mission prioritaire de favoriser le sport pour tous et le sport spécifique pour la personne extraordinaire par l'organisation de stages et d'animations. Il collabore pour cela étroitement avec les communes. L'OSH collabore en particulier avec la Maison provinciale des sports du Hainaut, située au domaine du bois d'Havré, pour l'accueil des écoles sur le site (animations santé) et avec l'internat de l'école des sports, collaboration également sur la thématique « bouger, par l'acquisition du matériel géocaching ou la mise en place de caches avec messages santé.
 - *Hainaut Culture* : mission d'éducation générale, et donc d'éducation à la santé, éducation à l'environnement, réseau de bibliothèques, des bibliobus... Expositions sur le thème santé.
 - *Hainaut Tourisme* : Mise en place de points nœuds pour la pratique loisir du vélo avec le projet du maillage de l'ensemble du territoire (Wallonie picarde et Botte du Hainaut terminés, Cœur du Hainaut en cours et Charleroi métropole en préparation).
 - *Hainaut Enseignement* :
 - o Milieu scolaire *secondaire* (agenda 21 scolaire), circuits courts, qualité de l'alimentation (projet PROXIAL). Hainaut vigilance sanitaire et Hainaut développement collabore pour la qualité de l'alimentation dans la restauration provinciale.
 Au niveau de l'enseignement de qualification d'autres actions avec ou sans l'OSH sont entreprises :
 - écoles d'horticulture ;
 - école d'agriculture ;
 - écoles d'hôtellerie : sur l'utilisation des produits locaux, les leviers par rapport à l'alimentation... Sensibilisation sur le côté équilibre alimentaire, durable.

- o Enseignement *supérieur* : actions diverses avec ou sans collaboration dans différentes écoles
 - école de kinésithérapie : collaboration sur des travaux d'étudiants et collaboration avec l'observatoire des sports de Charleroi
 - école de diététique provinciale : outil **Plat Net Market** (reproduction d'une grande surface pour travailler sur la question de la consommation, de la santé et de l'environnement) : mobilisation et formations dans les écoles provinciales. Les expositions **Plat Net Market** sont surtout l'occasion d'une action territoriale en collaboration avec les communes en mobilisant notamment des producteurs locaux.
- *Direction générale de l'action sociale* : Collaboration sur les questions de handicap, vieillissement, manger bouger, handisport...
 - o *Guide des aînés* : liste des services disponibles en matière d'activité physique principalement, à destination des seniors et offre dans le cadre des UTD (université du temps disponible)
 - o *Hainaut seniors* : collaboration à la plateforme des conseils consultatifs des aînés.

L'OSH a participé à la mise en place de la Plateforme provinciale d'échanges entre CCCA du Hainaut (Conseils Consultatifs Communaux des Aînés) à laquelle l'OSH tente d'associer les CLPS. Le copilotage est assuré par Hainaut Séniors et l'OSH.
- *Services transversaux stratégiques* :
 - o L'OSH développe une collaboration avec les services qualitatifs de l'Inspection générale des ressources humaines pour promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité (action podomètre).
 - o Le Département des espaces verts soutient la création de jardins sensoriels et de jardins potagers dans différentes institutions provinciales (enseignement général, enseignement spécialisé, Ce département joue aussi un rôle de conseil auprès des communes en matière d'horticulture.
 - o Le service provincial de communication relaie régulièrement des informations sur l'alimentation et l'activité physique auprès des agents provinciaux et de la population par différents médias (notamment en collaboration avec les télévisions régionales)
 - o La cellule surpracomunale et la cellule stratégie relaient l'offre de l'OSH avec la dimension transversale de la santé dans toutes les politiques tant au niveau des politiques communales que de la politique provinciale.

III. LES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

L'OSH réalise des **diagnostics locaux** (« Profils locaux de santé ») qui regroupent un ensemble de données socio-sanitaires, ils ne contiennent pas de données sur l'offre de services. À la demande de la commune, un profil plus approfondi peut être établi avec la mise en place d'un groupe de travail. Les profils approfondis sont remplacés maintenant par l'outil « **Hainaut Stat** » qui répertorie toutes les données disponibles et mises à jour régulièrement. Les données de l'enquête nationale de santé sur le Hainaut en lien avec l'alimentation et l'activité physique sont reprises dans chaque profil local. L'OSH travaille au sein du réseau des observatoires mis en place par le CPAS de Charleroi. L'OSH réalise aussi à la demande des diagnostics qualitatifs sur base d'entretiens individuels et/ou collectifs. L'alimentation et l'activité physique sont des thèmes parfois abordés.

Les quatre priorités des *Plans de cohésion sociale* sont l'insertion socioprofessionnelle ; le logement ; la santé et le lien social. Le plus souvent, les Communes font appel à l'OSH dans le cadre de l'axe santé. Nous nous efforçons d'impulser une transversalité de la santé au sein des différents axes des différents PCS dans lesquels nous sommes investis. L'alimentation et l'activité physique sont chaque fois proposées comme domaine d'actions.

Ville Amie des Aînés : l'OSH propose un diagnostic participatif avec les aînés axé sur la méthodologie VADA de l'OMS. C'est une démarche méthodologique, mais pas vraiment sur une thématique particulière. Il y a 8 axes dont mobilité-accessibilité à l'offre alimentaire-transport-commerces de proximité. Il est intéressant de faire entrer dans le réseau wallon (Wallonie amie des aînés) puis dans le réseau OMS, les communes qui nous sollicitent, mais ce n'est pas un but en soi.

L'OSH s'est associé avec Espace environnement dans un *Projet Interreg Alimentation Durable inclusive (AD-In)*. C'est un projet territorial basé sur la mise en place de politique alimentaire locale (voir PAT en France). En Hainaut, ce projet se déploie sur la région de Charleroi, de Binche (région du Centre) et sur des communes du parc naturel des plaines de l'Escaut (Bernissart, Péruwelz et Beloeil). L'Observatoire propose la mise en place de dispositif de concertation locale sur l'alimentation durable et inclusive.

La Province réalise un lancement d'**appels à projets pour les communes**, des moyens financiers sont débloqués par la Province (1 € par habitant par an). Ces appels ne sont pas nécessairement sur des thématiques santé mais dépendent de ce que les Communes veulent développer.

Sur les 12 projets initiés sur 2017-18, on peut cependant en identifier 5 en lien avec l'alimentation et/ou l'activité physique :

- Frasnes, Mont de l'Enclus, Pecq sur l'activité physique de loisir ;
- Silly et Enghien sur le *slowfood* ;
- Farciennes et Aiseau-Presles sur alimentation et précarité ;
- Cœur du Hainaut (25 communes) sur les points nœuds ;
- Chimay, Froidchapelle et Momignies sur la prévention du diabète.

L'OSH apporte son soutien aux communes dans la **mise en place de plateforme locale**, parfois il y a une co-animation au début mais ce sont ensuite les acteurs locaux qui la prennent en main (CLPS, communes...). Il est préférable d'être connecté au terrain. L'OSH intervient surtout au niveau méthodologique. Dans les plateformes, l'alimentation intervient parfois alors qu'elle n'est pas la thématique principale. Les sujets traités sont choisis par la plateforme. Par exemple, plateforme petite enfance : réflexions sur le logement qui a un impact sur la qualité des repas...

L'OSH s'efforce de travailler avec les **projets territoriaux supracommunaux** menés par les intercommunales de développement économique.

Elle joue un rôle actif au sein du conseil de développement « Cœur du Hainaut » et propose des initiatives pour « manger mieux ».

Des contacts avec les projets « alimentation » de la Wallonie picarde et de Charleroi métropole sont en cours.

L'OSH soutient la pratique de l'activité physique, l'alimentation saine lors des journées ou demi-journées santé qui sont organisées par les communes.

L'OSH a mis en place un réseau de présentoirs de brochures santé dans 57 des 69 communes du Hainaut. Les brochures traitent de l'alimentation et de l'activité physique et sont renouvelées régulièrement à l'initiative du relais communal.

Pour donner plus de visibilité aux initiatives locales, l'OSH a initié un **travail d'échange** qui s'appelait « comm'une envie de santé ».

Cette année elle a lancé une action « la santé à l'agenda de ma commune » en vue des élections. L'année prochaine, un programme « la santé à l'agenda de ma commune » sera lancé en direction des nouveaux Collèges communaux.

Recommandations pour favoriser la concertation au niveau local

Il faut partir d'expériences concrètes et réalistes, de projets à construire ensemble et qui durent dans le temps. Donc en fonction d'une demande, l'OSH réunit les personnes concernées et tente d'établir les conditions de la concertation.

Il faut un point d'appui local, un correspondant local qui soit disponible pour des contacts préalables, l'analyse, poser le problème, ... Il faut donc des ressources humaines et du temps, c'est un gage de pérennité des actions.

Il est important de respecter le rythme de chacun, susciter des initiatives ne veut pas dire les imposer. La force au niveau des provinces est d'avoir un service public permanent qui suive au niveau du territoire des projets, qui assure la transition entre les équipes communales, d'une législature à l'autre. Nous travaillons sur le temps long.

Il faudrait créer un service universel territorial de promotion de la santé pour un appui plus structurel et de première ligne en promotion de la santé articulé sur les communes (ou un ensemble de communes). Cela serait une solution pour pérenniser les projets, préparer suffisamment en amont les relais et les structures accompagnatrices.

En plus de la Province (l'OSH et les autres institutions) et des CLPS, il serait intéressant d'avoir des services locaux sur certains territoires communaux, supra-communaux...

L'échange de pratiques entre communes, entre provinces voisines, est intéressant, pour voir comment les autres travaillent, avec quels outils... Il peut aussi y avoir des échanges sur les besoins des populations en fonction du bassin de vie et les réponses apportées.

Par exemple, mise en place d'une *plateforme de collaboration interprovinciale de promotion de la santé* comme celle qui existe déjà sur l'observation.

IV. LES COLLABORATIONS AVEC LES CLPS

L'OSH participe à la gestion des CLPS au niveau des conseils d'administration pour le Hainaut occidental et pour la zone Mons – Soignies.

Pour certains projets, l'OSH collabore avec les CLPS dont les activités complètent ce que l'OSH fait sur un même territoire. Il y a donc une complémentarité dans l'accompagnement de projets au niveau du terrain. Par exemple, à la demande du CLPS Mons Soignies qui rencontrait des difficultés pour le Plan de cohésion social au niveau de 2 communes, l'OSH a apporté son soutien dans la conception du protocole et dans l'encadrement du travail de diagnostic.

La collaboration existe sur le plan de la documentation. Il existe un échange régulier sur les outils disponibles. L'OSH fait appel aux CLPS pour tenir des tables documentaires lors des réunions des réseaux (santé & précarité ou promotion de la santé à l'école).

Tous les 6 mois, a lieu une réunion de concertation avec 3 CLPS, mais ceux-ci n'y font pas état de projets sur les thèmes de l'alimentation et de l'activité physique.

V. LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES SANTÉ

L'OSH tient un « cadastre » informatisé de toutes ces actions sur le territoire du Hainaut.

Il est donc possible à un niveau plus spécifique, sur les thèmes du manger et du bouger d'établir une sorte de **cartographie** des initiatives que l'OSH soutient. Ces données récoltées portent sur la communication, l'éducation, les interventions directes sur les populations, le partage de connaissances, le transfert des connaissances, la mise en réseau des échanges de pratiques, les formations, l'accompagnement de projets, différentes stratégies spécifiques mais qui restent spécifique à l'Observatoire.

Avec les outils cartographiques disponibles actuellement, la cartographie pourrait être une plateforme numérique d'échanges, où figurent les offres et les demandes. Car pour mettre en place une cartographie, cela nécessiterait une description des initiatives, un suivi régulier, des mises à jour... Le recensement des initiatives ne suffit pas, il faut associer offre/demande et qu'un intermédiaire fasse le pont. Il faut y penser en terme de ressources humaines pour la continuité. Un bon exemple de plateforme est la plateforme de mobilité MOBILESEM.

Le niveau territorial provincial n'est peut-être pas le plus adapté pour ce type de plateforme. A l'échelle de la province, c'est souvent trop large et trop mouvant et peu adapté aux besoins des citoyens qui souhaitent de la proximité. Il faut travailler sur des zones plus petites, l'exemple flamand où ils travaillent sur des unités territoriales plus petites (75-150 mille hab) est intéressant. Ils réfléchissent en termes de services socio-sanitaires territoriaux. Il y a donc un problème de découpage, sur des bases administratives ou volontaires... C'est un problème de gouvernance territoriale qui dépasse la promotion de la santé et donc un chantier assez urgent pour l'AViQ.

Ces territoires pertinents de santé publique et de promotion de la santé rejoignent notre recommandation d'un service universel de promotion de la santé.

L'OSH qui se déploie sur l'ensemble du territoire provincial pourrait contribuer au recensement et surtout à la gestion de plusieurs plateformes de services « manger bouger » si la Wallonie souhaitait investir dans ce domaine.

	<p>Entretien du Mercredi 8 novembre 2017</p> <p>Province de Liège</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pascale Jeholet, Directrice générale des Départements Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité - Stéphanie Compère, Collaboratrice - Direction générale Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité.
---	---

I. ORGANISATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

L'**Observatoire de la santé** assure diverses missions :

- récolte des données ;
- gère ces données et construit des indicateurs valides ;
- analyse les données et produit des informations ;
- publie ces informations pour divers publics : professionnels de la santé et de la santé publique, décideurs, acteurs sociaux, associations, médias...

L'Observatoire de la Santé de la Province de Liège s'intègre au sein d'un système d'information sanitaire (SIS) composé, entre autres, pour la Wallonie, des Observatoires de la Santé provinciaux.

Dans la gestion de santé d'une population, un système d'information sanitaire fonctionnel doit apporter une plus-value à deux niveaux :

- une meilleure prise de décision (évaluation des indicateurs de santé, estimation de l'ampleur des problèmes, choix de priorités de santé publique, définition des objectifs à moyen et long termes, évaluation des programmes et des politiques) ;
- une meilleure information du public sur l'ampleur et les facteurs causaux des problèmes et des déterminants de la santé sous-jacents.

Pour atteindre ces deux finalités, les SIS doivent remplir certaines fonctions :

- la récolte pérenne des données ;
- la gestion des données et la construction d'indicateurs valides ;
- l'analyse des données et la production d'informations ;
- la publication des informations dans des formats adaptés à diverses audiences ;
- la diffusion de l'information par différents canaux vers différents publics (professionnels de santé et de santé publique, décideurs, acteurs sociaux, associations, médias...).

Le **Service de Promotion de la santé à l'école** réalise une série d'activités variées telles que :

- Les bilans de santé
- Les vaccinations
- La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles
- La mise en place de programmes de promotion de la santé
- La promotion d'un environnement scolaire agréable et favorable à la santé
- L'organisation de « Points-Santé » pour les étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège
- La récolte de données épidémiologiques

I Prom'S est un service itinérant de promotion de la santé. Il propose des actions de sensibilisation et d'information sur des thématiques liées à la santé. Pour remplir ses missions, il dispose de plusieurs outils :

- Campagne TipTop pour la promotion de la santé physique et mentale ;
- Organisation du cycle Jeudi Santé : conférences-débats grand public ;
- Élaboration et diffusion de brochures thématiques ;
- Organisation d'événements en lien avec la santé ;
- Présence sur le terrain via des stands de sensibilisation, avec, par exemple, la campagne « Liège Province Festive », qui cible la réduction des risques en milieu festif (alcool, drogues, alimentation, tabac, risques auditifs, vie affective et sexuelle...);
- Animation et gestion du bus Sex'Etera : outil d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Le **Mammobile** est une unité de mammographie mobile agréée dans le cadre du Programme organisé par la Wallonie du dépistage du cancer du sein pour les femmes de 50 à 69 ans. Dès réception de l'agrément par la Région wallonne, le car redémarrera dans la région verviétoise, en accord avec l'Association des Médecins Généralistes de l'Est Francophone (AGEF). Il pourra se rendre dans les communes, sur demande des Cercles de médecine générale.

L'**Openado** (Orientation Prévention ENfants et ADOlescents) intervient à la demande d'écoles ou d'enseignants sur des thématiques auprès des jeunes : promotion du bien-être, dépendances, gestion des émotions, harcèlement, égalité des chances...

Une attention particulière est portée à la communauté éducative de chaque école afin de favoriser le développement de son autonomie dans la mise sur pied d'actions de prévention. Ces actions sont le plus souvent menées en partenariat avec des associations locales et les centres de promotion de la santé à l'école.

Le **Service de Médecine du sport** propose des formules *Pass-Sport* qui permettent de mieux cerner les paramètres physiologiques de santé des personnes afin de leur assurer une pratique en toute sécurité. Depuis 2017, il propose un service de physiologie préventive accessible à tous, non concurrentiel par rapport aux services hospitaliers, avec une réelle plus-value pour tous les citoyens.

Ses missions s'articulent autour de 3 axes principaux :

- la visite de non contre-indication à la pratique sportive ;
- la détermination des seuils de performance sportives et la recherche d'amélioration de ceux-ci par des conseils adaptés et personnalisés ;
- le sport sur ordonnance : remise au sport en toute sécurité, dosage de l'intensité de sportifs souffrant de pathologies traitées, stabilisées et suivies par un médecin.

II. L'INTERSECTORIALITÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

Rassemblées au sein d'une même DG, les départements de la Santé, des Affaires sociales et de l'Agriculture collaborent notamment sur la thématique de l'alimentation. (La Province soutient l'aide alimentaire par le biais de soutien financier – ex : Resto du cœur.

Par ailleurs, les actions intersectorielles mises en place par ces départements pour développer les axes « *Activité physique et alimentation équilibrée et durable* » sont :

- la collaboration avec l'*Agriculture & le développement rural* : étiquetage, lisibilité des étiquettes, soutien des jardins collectifs
- l'*enseignement* : projet « Je tiens la route ! » est un projet de promotion de la santé mentale positive à destination des étudiants » au sein des Hautes Écoles et de l'Université de Liège. Il vise à leur permettre d'aborder plus sereinement leur première session d'examens en leur proposant différents conseils et outils pratiques en lien avec les 4 pneus dont une voiture doit être équipée pour affronter les tempêtes : physique (activité physique, alimentation équilibrée, sommeil...), psychologique (connaissance de soi, gestion du stress, avoir des objectifs...), social (vie sociale, demande d'aide, placer des limites...).
- la publication d'un *Guide santé* à destination des habitants de Spa en collaboration avec l'AGEF (associations des médecins généralistes de l'est francophone)
- la valorisation des produits locaux : collaboration avec le *Service agricole provincial* et le *Laboratoire provincial* de Tinlot pour aider les petits producteurs à commercialiser leurs productions, collaboration avec une grande surface (Carrefour) : rayons produits locaux, mise en évidence du producteur et étiquetage du produit.

III. LES ACTIONS AVEC LES COMMUNES

La Province de Liège travaille en partenariat avec les communes et les acteurs de terrains comme par exemple les médecins généralistes. Elle donne une impulsion pour que les communes perpétuent leur programme de promotion et de prévention au sein de leur territoire. Elle vise à les rendre autonomes, mais apporte toujours une offre de services en soutien à celles-ci. Par exemple, la mise à disposition du cadastre qui est complémentaire au Profil Local de Santé fourni à la commune, il sert aussi de base aux réunions pour la mise en place des campagnes TipTop.

Le **Service I Prom'S** est à la disposition des communes pour toutes les actions de promotion de la santé. Avec une équipe pluridisciplinaire, il propose de nombreuses actions d'informations et de sensibilisation sur des thématiques liées à la santé. Concrètement, son expertise et sa méthodologie permettent d'aider les communes à créer et à mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention innovantes, complémentaires et non-concurrentes avec les initiatives déjà existantes sur le territoire communal.

C'est le cas pour la campagne itinérante « TipTop » de promotion et de prévention de la santé physique et mentale positive ». Cette campagne se décline selon quatre thèmes phares : l'alimentation, l'activité physique, le tabac, la santé mentale positive.

Dans chaque commune, ce sont les collègues communaux, les professionnels de la santé (dont les médecins généralistes) et le réseau associatif qui choisissent le thème le plus adapté aux besoins des habitants.

Cette campagne, totalement gratuite pour les citoyens, s'articule en 3 phases.

1. La phase de sensibilisation commence plusieurs semaines avant la venue des cars dans la commune. Elle consiste en activités d'information en grands groupes telles que des conférences interactives, des cinés débats...
2. La phase de mobilisation se déroule à bord des cars où des entretiens individuels sont menés par le personnel d'I Prom'S afin :
 - d'évaluer les risques cardiovasculaires et de diabète du visiteur ;
 - de le motiver et de l'orienter vers les acteurs locaux de santé les plus pertinents.
3. La phase de consolidation a lieu jusqu'à trois mois après la venue des cars. Ce sont des cycles d'ateliers en petits groupes qui, par des astuces et des gestes simples, aident les visiteurs à mettre en pratique les nouveaux comportements souhaités.

Le thème privilégié est l'alimentation. Le tabac est celui qui a le moins de succès en termes de demandes de la part des communes-

IV. LES COLLABORATIONS AVEC LES CLPS

Les CLPS sont des relais pour aborder les acteurs locaux dans le cadre de certaines actions. Certains CLPS collaborent aux campagnes TipTop, ils ont soutenu la présentation des tableaux de bord dans les trois arrondissements, ils collaborent à la mise à jour les coordonnées des associations de la santé et du social pour du répertoire ALISS (Associatif Liégeois Santé Social), site Internet qui répertorie gratuitement les structures actives dans le domaine du social et la santé, sur le territoire de la province de Liège (2 300 institutions), ils participent au projet « Sex'Etera ».

V. LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES SANTÉ

La Province de Liège réalise un cadastre qui répertorie toutes les associations sportives existantes sur la commune, les établissements scolaires, les généralistes et d'autres professions médicales, en fonction des cas thématiques choisies par la Commune pour la campagne TipTop. L'objectif est de pouvoir orienter la personne vers les structures locales appropriées.

Une attention est portée à la publication des données des cadastres, à leur validation et aux mises à jour régulières.

VI. LES COLLABORATIONS AVEC LES AUTRES PROVINCES

Les Observatoires de la Santé des Provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et la Cellule Observation de la Santé, du Social et du Logement de la Province de Namur se sont associés pour éditer de manière conjointe des Tableaux de bord de la santé par province selon une méthode de travail commune, chacun comptant environ 200 indicateurs de santé. Cette collaboration s'est mise en place afin de mutualiser et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles de ces organismes, de favoriser les économies d'échelle dans l'objectif commun de fournir une bonne information sanitaire en Wallonie. Ce travail est une première au niveau du territoire wallon.

Un groupe de travail inter Promotion de la Santé a été mis en place en vue de mutualiser les ressources, partager les expertises de chaque Province dans l'objectif de construire des projets communs.



Entretien du Mercredi 8 novembre 2017

Province de Luxembourg

- Martine Leroy, directrice de l'Observatoire de la santé
- Patricia Steifer, Première Directrice Pôle social et santé
- Céline Lefèbvre, Directrice des PSE

I. ORGANISATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

Le Service provincial Social et Santé

i. Le Service Provincial social

Il organise les services suivants.

- Le *Service « bien vieillir »* : la Province de Luxembourg propose différents services (subventions, primes, bourses etc.) à l'attention des personnes des 3^e et 4^e âges. Elle étudie également de nouvelles initiatives afin de permettre à la personne âgée de bien ou de mieux vieillir. Un Conseil Consultatif Provincial des Aînés (CCCA) est mis en place dont l'objectif est de représenter et défendre les intérêts de toutes les personnes âgées, quelles que soient les dimensions de vie concernées ; par exemple, la boîte Seniorfocus, la boîte à tartine qui peut sauver des vies, le calendrier perpétuel sur l'alimentation destiné aux seniors développé avec l'Observatoire...
- La Province subventionne les prestations horaires des 6 services d'aide familiale et d'aide seniors ainsi que celles des 4 services de garde à domicile agréés et prestant sur son ressort. (193.000€/an).
- Le service propose également une *prime* à l'adaptation du logement afin de favoriser le maintien à domicile des seniors, une prime pour l'affiliation des jeunes à un club sportif, ainsi qu'une subvention pour l'aide à l'organisation de petits déjeuners et/ou collations saines, une subvention pour la distribution d'eau gratuite lors de manifestations.
- Le *Carrefour Social et Santé* est un magazine d'informations du Service provincial Social et Santé. Cette revue, éditée depuis 2002, analyse de nombreux sujets médico-sociaux ; elle est diffusée gratuitement à plus de 1000 exemplaires en province de Luxembourg.
- La coordination par la Province de l'Inter PCS de la Province du Luxembourg (20 communes sur 44) avec l'appui méthodologique du CLPS. Des activités sont organisées sur le long terme pour les membres des équipes des Plans de Cohésion Sociale. Au cours de ces réunions ou journées de travail, ils échangent sur les thématiques du logement et de la mobilité, envisagent des pistes de solutions communes.
- Des journées d'études et des *matinées d'information* en matière sociales et santé sont organisées régulièrement. (Les vendredis du Social).
- La Province dispose d'un centre de documentation à Arlon et d'une base de données médico-sociales (1200 organismes répertoriés au sein de LURES0).
- La *prévention du Cyber harcèlement* par une communication cadrante et structurante (youtube).

- Le *Service Egalités des chances* (axe violence, axe égalité entre les hommes et les femmes) est issu d'un partenariat entre l'État fédéral, les entités fédérées. Le service a pour mission de collaborer avec les acteurs de terrain et les autorités locales afin de développer des projets, des actions de sensibilisation (campagne du Ruban blanc), de prévention ou encore de formation. Un des objectifs est aussi de promouvoir l'égalité des hommes et des femmes au niveau local, sur le plan socio-économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision. Les actions du service Égalité des Chances s'adressent tant au grand public qu'aux professionnels concernés.
- La Province collabore au *programme fédéral* « Annoncer la Couleur » qui propose aux enseignants des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale.

La Province de Luxembourg accorde des subsides à différentes associations du secteur médico-social

- AlimentT, qui organise et structure la distribution de l'aide alimentaire ;
- Les Maisons du diabète ;
- L'ASBL PMG (poste médical de garde) ;
- L'ASBL Santé Ardenne, faîtière des cercles de médecine générale ;
- La plate-forme des soins palliatifs et les équipes du domicile ;
- La plate-forme des soins psychiatriques ;
- La plate-forme provinciale Alzheimer ;
- Le centre médical hélicoptéré de Bras-sur-Lienne ;
- La Coordination Luxembourg assuétudes ;
- Etc.

Plus spécifiquement, en matière de santé préventive, les actions sont menées par :

ii. L'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg

L'Observatoire a pour mission :

- la récolte de données de santé publique provenant des enquêtes, études, campagnes réalisées aux niveaux européen, national et provincial ;
- Leur interprétation, afin d'identifier les problèmes de santé publique prioritaires ;
- leur diffusion vers les décideurs politiques en vue d'aider à la prise de décision ;
- la sensibilisation des décideurs politiques, des professionnels de la santé et de la population à l'importance de la prévention et le soutien à l'utilisation des outils mis à leur disposition ;
- la mise en place de programmes d'actions pertinents répondant aux besoins de la population luxembourgeoise.

A ces fins, les actions suivantes sont menées :

- des animations avec les CPAS, les services d'insertion professionnelle, au sein des écoles, l'association provinciale des seniors ou encore tout service qui en fait la demande (« **Bien manger mon atout santé** » : conférence sur l'alimentation des seniors ; **L'activité physique** : Quel « bougeur » êtes-vous » ?; **La pyramide alimentaire à travers les 5 sens** : chaque famille alimentaire est exploitée à travers un de nos sens...)

- des sensibilisations des médecins généralistes aux risques auditifs suite à la publication de l'enquête sur cette thématique;
- la création d'*outils de prévention* spécifique, par exemple dans le cadre de la campagne sur l'hygiène bucco-dentaire création d'un conte et d'un dossier pédagogique à destinations des élèves de troisième maternelle ; une phase test a été réalisée dans les écoles identifiées à risque ;
- la conception et la publication de *Cahiers Santé* sur différentes thématiques telles que le tabac, les risques auditifs, prévention soleil, alphabet du cœur, promotion de l'eau, alimentation équilibrée....A ce jour, 14 cahiers Santé ont été publiés et sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg ;
- la réalisation de « *capsules Santé* », en projet pour sensibiliser le tout public. Ces capsules seraient élaborées à partir des Cahiers Santé. Elles pourraient être diffusées dans les salles d'attentes des hôpitaux, des médecins généralistes, les pharmacies ou encore des CPAS. Les médecins de Vivalia et les médecins généralistes ont manifesté leur intérêt pour ce projet ;
- la mise en place d'un vaste *projet « plan fête »* qui fédère plus de 40 partenaires du secteur des assuétudes entre autres. Ce projet se décline en plusieurs volets : une enquête qualitative menée par l'Observatoire de la santé et qui a pour objectif d'analyser la représentation que se font les jeunes de la fête, une coordination par l'Observatoire de différents groupes de travail dont notamment l'uniformisation des règlements de police en matière de fermeture des cafés et événements organisés sur le territoire de la province, un groupe qui travaille sur les risques auditifs liés à une surexposition sonore en milieu festif ou encore un groupe de travail sur la sécurité routière. Ce projet est mené en étroite collaboration avec la CLA (Coordination Luxembourg Assuétudes) et le CLPS pour le volet formation des professionnels.

Outre ces missions de base, l'Observatoire a développé une cellule attractivité de la médecine générale et une cellule *Esanté*.

Le *Service d'Analyse des Milieux Intérieurs* (SAMI-Lux)

Créé en 2002, ce service se rend au domicile des personnes sur demande du médecin généraliste afin d'analyser la qualité de l'air et les pollutions intérieures afin et aider ainsi à établir tout lien éventuel entre les problèmes de santé de leurs patients et la présence de polluants à l'intérieur des bâtiments. Le SAMI donne des conseils pour réduire l'exposition des patients aux différents polluants qui peuvent s'y accumuler et influencer la santé. Un rapport reprenant les observations, les résultats d'analyses et les conseils pour améliorer la qualité de l'environnement intérieur est ensuite envoyé au médecin.

Le SAMI peut également intervenir dans les écoles.

Le SAMI a également pour mission la sensibilisation et l'information aux risques liés à la présence de radon dans les habitations, assure la distribution de tests et leur analyse et apporte des conseils de remédiation.

Le SAMI dispose d'un capteur pollens placé sur le toit de la bibliothèque de Marche-en-Famenne, les bulletins polliniques sont régulièrement diffusés par la presse et la TV locale et peuvent être consultés sur le site internet de la Province.

iii. Le service promotion santé à l'école (PSE)

Ses missions sont définies par un décret et sont supervisés par l'ONE.

Les huit centres de santé provinciaux ont +- 50.000 élèves sous tutelle, leurs missions sont définies par un décret : le suivi médical des élèves, la mise en œuvre de programme de promotion et de prévention de la santé dans les écoles, le dépistage des maladies transmissibles, le suivi vaccinal des élèves, la récolte de données de santé qui peuvent être utilisées avec l'accord des parents dans le cadre d'études épidémiologiques. A ce titre, les PSE sont un vecteur d'information et une piste intéressante dans le cadre d'un plan de santé globale à long terme.

Le médecin PSE assure régulièrement la visite des établissements scolaires.

Les services PSE répondent aux demandes des PO des écoles et développent des projets de santé au sein des écoles. (Par exemple, prévention et accompagnement des fêtes de fins d'examens...)

iv. Le service de Santé mentale

La Province de Luxembourg compte quatre services de santé mentale et trois clubs thérapeutiques et une maison thérapeutique (non agréée).

II. LES ACTIONS AVEC LES COMMUNES

L'Observatoire de la santé du Luxembourg réalise des profils locaux de santé pour ses 44 communes.

La Province du Luxembourg réalise peu de campagnes de dépistages et de campagnes grand public mais apporte son soutien aux communes dans certaines démarches et initiatives qu'elles entreprennent en matière de promotion d'une alimentation équilibrée et durable et d'une activité physique régulière. Citons par exemple les partenariats suivants :

- organisation de semaines Santé et de nombreuses animations pour public précarisé par exemple à Bastogne et à Marche ;
- soutien des cuisines de collectivités ;
- soutien pour l'organisation de l'activité « Place aux enfants ».

La Province détient 53% des parts de **VIVALIA**, l'Association Intercommunale de soins de santé de statut public. VIVALIA a été créée en 2008 afin de sauvegarder une médecine de qualité et de proximité en province de Luxembourg. Elle associe les 44 communes luxembourgeoises et 3 communes namuroises ainsi que les Provinces de Luxembourg et de Namur. Elle exploite sur son territoire des institutions médico-sociales, telles que des hôpitaux y compris psychiatrique, des maisons de repos et maisons de repos et de soins, le centre éclore pour enfants handicapés cérébrolésés. A terme dans le cadre du plan Vivalia 2025, l'offre médicale devrait être rationalisée et les programmes de soins de santé restructurés. La Province contribue également au déficit de Vivalia ainsi qu'au fonds d'investissements du plan Vivalia 2025.

III. L'INTERSECTORIALITÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

Afin de développer une vision *santé dans toutes les politiques*, favoriser la concertation entre acteurs sur les initiatives locales en matière d'alimentation et d'activité physique à des fins de santé et mettre en relation les partenaires des différents secteurs d'intervention en vue d'offrir une complémentarité des services offerts à la population du territoire, les Services de la Province du Luxembourg réalisent les actions suivantes :

L'Observatoire de la Santé collabore avec d'autres départements provinciaux pour les actions suivantes.

- La Cellule Développement Durable avec laquelle l'Observatoire a mené divers projets en lien avec l'alimentation saine et durable et notamment un accompagnement des cuisines de collectivités.
- L'activité physique dépend du département sport/culture. Toutefois, une enquête a été menée par l'Observatoire de la Santé sur la Santé des Jeunes en Province de Luxembourg en regard des bénéfices multiples de l'*activité physique*. Les agents de l'Observatoire et des PSE participent aussi à la campagne « En sport aussi une ardeur d'avance ».

IV. LES COLLABORATIONS AVEC LE CLPS LUXEMBOURG

Il existe un lien fort entre CLPS et la Province. En effet, la Députée provinciale à la santé assume de droit la présidence de l'ASBL CLPS qui est financièrement soutenue par la Province (locaux, mise à disposition de personnel, fonctionnement). Le CLPS assure essentiellement l'accompagnement méthodologique de projets santé sur le territoire, organise des formations pour les professionnels du secteur médico-social et dispose d'un centre de documentation et d'outils pédagogiques. Partenariat dans le cadre du Plan fête et pour la coordination de l'interPCS (voir supra).

	<p>Entretien du Mercredi 9 novembre 2017</p> <p>Province de Namur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Docteur Véronique Tellier, directrice en chef de la Direction de la santé publique. - Pascale Dupuis, Administration de la santé publique, de l'action sociale et culturelle. - Dominique Hicguet, Inspectrice générale de l'ASPASC.
---	---

I. ORGANISATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ AU SEIN DE LA PROVINCE

Au sein de la Province de Namur, c'est l'**Administration de la santé publique et de l'action sociale et culturelle** (ASPASC) qui assure la direction générale des politiques de santé, sociales et culturelles au sens large sous l'autorité de Mme D. Hicguet, Inspectrice générale.

Cette administration se compose pour ce faire de deux grands secteurs d'activités :

- D'une part, le secteur médico-social composé de la Direction de la Santé Publique (DSP) et de la Direction des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS).
- Et d'autre part, le secteur de la culture et des loisirs au sens large, composé du Service provincial de la Culture, des deux Musées de catégorie A (Musée des arts anciens du Namurois et Musée Rops), de la Cellule du Patrimoine culturel et du Domaine provincial de Chevetogne.

Pour mener à bien ses missions, l'Inspection générale dispose d'un service stratégique transversal dénommé Service de l'observation, de la planification et du développement territorial. Au sein de ce dernier, la **Cellule Observation de la Santé, du Social et du Logement** assure différentes missions répondant à un besoin d'information sanitaire et sociale pour l'aide à la décision en santé publique au sens large et pour toutes les orientations stratégiques de l'institution provinciale.

- Récolter, produire et mettre à jour des données en matière de santé, du social et de l'habitat (sous forme de profils locaux, de diagnostic territorial, de tableau de bord...). Elle suit ainsi dans le temps et dans l'espace l'état de santé et de bien-être de la population du territoire et ce, à tous les âges de la vie.
- Analyser et commenter les données produites (et/ou recueillies) afin d'identifier les problèmes de santé publique prioritaires en mettant en lumière les contextes, les enjeux, les disparités et les particularités territoriales.
- Veiller également à s'intégrer dans un réseau partenarial d'observateurs à multi-niveaux (provincial, interprovincial, régional et transfrontalier) afin de favoriser des travaux multicentriques et de faire connaître ces travaux dans leur dimension supra-locale.

En résumé, il s'agit de l'observation et de la veille territoriale en ce compris, l'interprétation, l'information, l'incitation, l'évaluation et la consolidation.

La **Direction des Affaires Sociales et Sanitaires** (DASS) centre son action autour de trois axes :

- renforcer l'accessibilité de tous les citoyens et particulièrement des publics fragilisés à une offre équitable de services publics de qualité (habitat sain et décent, structures d'accueil et de prise en charge des problématiques psycho-sociales des jeunes et des familles, maintien à domicile des aînés, mise en place de programme de prévention et de lutte de contre la violence et la maltraitance) ;

- développer l'inclusion et la cohésion territoriales en vue de réduire les inégalités sociales, culturelles et de santé (soutien aux acteurs porteurs de projets contribuant au bien vieillir, développement d'un plan d'actions dans le cadre de l'égalité des chances, développement de projets à dimension intergénérationnelle, développement et soutien de projets visant l'émancipation et l'intégration par la formation et l'éducation) ;
- développer l'action territoriale avec les acteurs associatifs et publics à l'échelle communale et supra-communale en vue de renforcer les actions mises en place en faveur du secteur social sur le terrain (créer et animer des dispositifs d'échanges et de concertation entre les professionnels, créer, soutenir et accompagner les Communes dans leur processus d'adhésion au label VADA, soutenir et accompagner les acteurs de terrain en matière d'accueil de la petite enfance, mettre en place des expériences pilotes innovantes visant au mieux-être des populations).

La **Direction de la Santé Publique** est une structure qui regroupe 3 départements et leurs services décentralisés sur l'ensemble du territoire provincial : le département de la santé mentale, le département de la santé scolaire et le département de la médecine préventive et de promotion de la santé. Les différents services qui en dépendent exercent, pour la plupart, leurs activités au sein des 9 maisons provinciales du mieux-être. Ce sont des services dits opérationnels ou de première ligne : ils sont en contact direct avec les citoyens.

En matière de promotion de la santé, la Province de Namur travaille sur base des 5 axes de la charte d'Ottawa. Deux services opérationnalisent plus particulièrement la Promotion de la santé : la cellule promotion de la santé et le SASER.

En outre, des liens étroits sont établis avec les autres services provinciaux afin d'opérationnaliser les concepts sur l'ensemble du territoire provincial : projet alimentation dans les écoles, avec les bébés et leurs publics, avec les personnes âgées et les aides familiales, avec les publics précarisés en interaction avec une compagnie théâtrale qui développe des spectacles avec des personnes qui ont connu la grande pauvreté, avec les personnes souffrant de santé mentale.

II. L'INTERSECTORIALITÉ DANS L'OFFRE DE SERVICE EN PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE D'UNE ALIMENTATION SAINTE AU SEIN DE LA PROVINCE

Historiquement la Province de Namur a maintenu et renforcé ses offres de services en proximité par une décentralisation accrue, a toujours développé des pratiques professionnelles de réseautage avec des acteurs tant publics que privés et a contractualisé sous différentes formes juridiques (ex : conventions, contrats de gestion...) des partenariats avec des acteurs privilégiés supra-communaux et communaux dans tous les domaines de compétences de l'ASPASC.

C'est ainsi que de multiples plates-formes ou associations d'acteurs ont émergé et qu'un déploiement supra-communal de projets innovants a pu voir le jour d'année en année. De plus, depuis 8 ans des partenariats spécifiques dans tous les domaines de compétences sont conclus avec chacune des 38 communes du territoire provincial. Des outils méthodologiques de gestion variés ont été développés au sein de l'institution telle qu'une méthode de gestion de projet récemment implantée et ont permis d'accentuer ce travail en transversalité.

Les services provinciaux suivants sont parties prenantes, à des degrés divers, des actions liées à l'alimentation et à l'activité physique.

I. Au sein de la Direction de la Santé Publique

a. Les services dont une partie de la mission concerne l'alimentation saine et/ou l'activité physique :

- La Cellule Promotion de la Santé : Parmi les objectifs de sa Cellule Promotion Santé figure l'élaboration d'un programme « attitudes saines ». Il s'agit de promouvoir les bonnes habitudes et les comportements appropriés et d'œuvrer à leur intégration auprès de publics hétérogènes.

Elle diffuse des messages préventifs et éducatifs à la population en provenance d'organismes de santé publique ; elle outille les professionnels de la santé ; elle encourage et appuie les initiatives locales en matière de promotion de la santé.

- Le Département de la Santé scolaire (PSE/PMS) : Parmi leurs activités, les équipes proposent des animations ou des projets de prévention et de promotion de la santé dans les écoles, notamment sur l'alimentation équilibrée et durable.

- Les consultations de médecine sportive (Andenne, Couvin et Namur à mettre à jour) : Ces consultations sont destinées à toute personne qui veut se (re)mettre au sport ou qui en pratique déjà un quel que soit son âge, son niveau et sa condition physique, mais sans problème cardiaque connu. Il s'agit de véritables bilans de santé individuels effectués par des spécialistes en vue d'évaluer les aptitudes.

Elles permettent d'améliorer les performances et de cerner les capacités. Des conseils personnalisés sont donnés, concernant, par exemple, l'entraînement ou l'alimentation.

- Le Département de la Santé mentale : 11 services de santé mentale généralistes et 3 services spécifiques (aînés, migrants et équipe mobile). Ils collaborent à des projets visant leurs publics spécifiques.

---> Par exemple, en 2017, la thématique du lien entre alimentation et santé mentale a réuni la Cellule promotion de la Santé et le Département Santé mentale (ainsi que le Département de la Santé scolaire).

II. Au sein de la Direction des Affaires Sociales et Sanitaires

a. Services dont la mission concerne l'alimentation saine et/ou l'activité physique :

- La Cellule Sports :

La politique provinciale de promotion du sport et de l'activité physique vise à :

- Développer une démarche d'utilité sociale : la création d'un lien social étant un facteur de renforcement de la cohésion sociale et d'intégration ;
- Mettre en valeur un rôle éducatif par des valeurs éthiques (de solidarité, d'entraide, de respect, de non-discrimination, de tolérance, de courage, de respect de l'environnement, de dignité humaine, d'accessibilité à tous) ;
- Contribuer à une émancipation individuelle ou collective par la reconnaissance des mérites et des talents ;
- Améliorer la qualité de vie des populations en les incitant à bouger davantage, à vivre plus sainement, à améliorer leur bien-être. (L'appel à projets Sport 2018 est dédié notamment à la thématique « femmes et sport »)

- Distri-denrées : Ce service assure la distribution de denrées alimentaires fraîches (fruits et légumes de saison) et de denrées non-périssables vers les CPAS de la province de Namur.

Il fédère des plateformes provinciales (plusieurs communes) des acteurs de la distribution et la redistribution d'aliments. Dans le cadre de ces plateformes diverses actions sont/seront mises en place à l'échelle supra-communale : mutualisation de véhicules, de locaux de stockage ou de chambre froide, de terrains potagers, organisation de formations, gestion de sites, etc.

b. Les services qui collaborent à certains projets :

- Le Centre de Ressources documentaires : Mise à disposition d'ouvrages, périodiques, articles de presse, jeux, DVD, valises pédagogiques, affiches, dépliants, dossiers ; aide personnalisée dans la recherche documentaire ; présentations d'outils sur des thématiques de promotion de la santé pour des publics ciblés...

—> *Le Centre de Ressources documentaires dispose de publications et outils portant sur l'alimentation et l'activité physique. Il est notamment sollicité par la Cellule promotion de la Santé lors de projets qui nécessitent ces outils.*

- Département des Solidarités sociales : Il gère l'ensemble des mécanismes de solidarité envers les plus faibles de notre société et de lutte contre des formes de discrimination de genre, sociales, économiques et culturelles (coordination provinciale pour l'Egalité des Femmes et des Hommes ; Cellule de lutte contre l'illettrisme...).

—> *Dans le cadre de la coordination provinciale pour l'Egalité des Femmes et des Hommes et du Plan Provincial et Local d'Intégration (PPLI) des actions spécifiques sont menées à destination des populations concernées en matière d'intégration par le sport.*

—> *Des animations dans le cadre des actions menées en partenariat avec les AIS ou dans les zones HAPET (potagers partagés, cuisine interculturelle, etc.)*

- Le Département Seniors :

La Province de Namur encadre les problématiques liées au vieillissement de la population.

Elle contribue au maintien à domicile des aînés et leur propose ainsi qu'à leurs proches divers services.

- Télépronam, service de télévigilance provincial destiné à assurer la sécurité à domicile, 24 heures sur 24 ;
- le Centre d'Appels Téléphoniques Unique pour Personnes Agées en province de Namur (CATUPAN Question d'Aînés - 0800/231 47) ;
- le soutien et la coordination à l'échelle provinciale des Conseils Consultatifs des Aînés ;
- le soutien de l'action "Semaine de l'Intergénération" ;
- l'accompagnement des Communes dans le développement du processus « Ville Amie des Aînés » visant à promouvoir le vieillissement actif par la mise en place de plan d'actions (aménagement du territoire –parcs, promenades, offre de services dans les domaines du bien-être, de la mobilité ...) ;
- La création d'un gérontopôle dont l'objectif est de coordonner toutes les forces du territoire pour lesquels le vieillissement de la population est un enjeu sociétal majeur qu'ils souhaitent prendre en charge.

- L'Accueil Petite enfance : Ce département comprend l'Accueil Temps libre qui soutient, en collaboration avec l'ONE, la mise en œuvre d'un décret qui guide l'accueil temps libre des enfants de 3 à 12 ans vers une accessibilité effective pour tous et une qualité d'accueil qui vise l'épanouissement global de l'enfant. Il collabore à l'organisation et à l'animation de plates-formes de rencontres pour les coordinateurs et les présidents des commissions consultatives de l'accueil dans les communes ; il apporte un soutien financier aux acteurs locaux du monde de la petite enfance ; il participe à la création des haltes accueil du réseau Bébébus.

—> *L'Accueil Petite enfance peut être sollicité pour collaborer aux actions qui visent le public 0-12 ans, notamment les activités intergénérationnelles.*

—> *Les primes accordées aux co-accueillantes sont souvent destinées à l'acquisition de matériel de psychomotricité ou d'activités de plein air.*

—> *Le service contribue activement à la diffusion de l'outil « Vitamine Verte » de l'ONE, outil qui encourage la création d'un espace extérieur vert, dans les milieux d'accueil.*

—> *Au sein des haltes accueil Bébébus, des animations et activités incitant à l'alimentation saine et/ou à l'activité physique sont régulièrement proposées pour les enfants et les familles.*

- Annoncer la Couleur : Annoncer la Couleur est un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale en milieu scolaire qui propose aux (futur-e-s) enseignant-e-s des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale.

—> *Pour sensibiliser les élèves aux relations Nord-Sud, le programme aborde notamment la thématique de l'alimentation durable et équitable, au moyens d'outils spécifiques.*

- Le Legs Fontaine : Depuis plus de 30 ans, à travers le Legs Fontaine, la Province de Namur offre aux structures d'accueil d'enfants en difficultés les moyens d'assurer un mieux-être sur le plan des loisirs et de l'éducation des jeunes qu'elles accueillent.

—> *Certaines demandes sont en lien avec le soutien à l'activité physique : matériel de psychomotricité, trottinettes, séances d'hippothérapie...*

III. AUTRES SECTEURS PROVINCIAUX CONTRIBUANT À DES ACTIONS ALIMENTATION SAINE ET/OU ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Le Domaine provincial de Chevetogne

Le Domaine provincial de Chevetogne est un service opérationnel chargé de proposer des loisirs actifs de qualité à un public hétérogène, tout en développant des valeurs environnementales et culturelles.

Le Domaine provincial de Chevetogne s'étend ainsi sur un site de 600 hectares dédié au Tourisme et aux Loisirs, proposant à la fois une offre muséale (2 musées), des plaines de jeux spectaculaires, des jardins, des infrastructures sportives, des Centres d'interprétation, des événements, des animations et de l'hébergement. C'est une représentation de la société idéale plutôt qu'un produit.

Le Domaine s'est enrichi durant les dernières années de nombreux partenariats (DVC 2), qu'ils soient publics ou privés, qui mettent en lumière toute la complémentarité des deux secteurs et qui garantissent à la fois un échange d'expertises et une appropriation du site par divers acteurs.

—> *Une multitude d'activités de plein air, accessibles à tous : sentiers de promenades, activités sportives (tennis, basket, volley, football, mini-stade, centre équestre), plaines de jeux ;*

—> *Classes de Forêt accueillent annuellement en internat toutes les écoles communales pour leurs classes vertes d'une semaine et organisation d'excursions scolaires.*

- Les écoles provinciales

- > *Participation au projet Alimentation Saine et durable ;*
- > *Ecole hôtelière de la Province de Namur.*

- La Cellule Environnement

- > *Actions mobilité à destination du personnel provincial ;*
- > *Pour les communes, offre d'achat groupé de vélos à assistance électrique et formations (mécanique, conduite dans la circulation).*

- Autres collaborations

La Province travaille avec de nombreux partenaires locaux ou ayant une ou des antennes locales : les fédérations sportives scolaires, la Fema, la Ligue Handisport Francophone, les clubs sportif, l'ASBL Panathlon, les mutuelles, les CPAS, la Croix-Rouge, Fedasil, les Plans de cohésion sociale, les Conseils consultatifs communaux des aînés, les établissements scolaires, l'Adeps, l'AISE, l'AES, la Maison des Diabétiques, les Maisons médicales, Andenne Arena, des centres culturels, des centres d'insertion socio-professionnelle...

- En synthèse : les actions de promotion de l'activité physique et d'une alimentation saine

Alimentation	Activité physique/sportive
Projet alimentation saine et durable dans les écoles secondaires provinciales	Soutien au mouvement sportif (axe 1 - « politique sportive »)
Projet alimentation saine et durable au Domaine provincial de Chevetogne (Classes de Forêt)	Soutien aux grands évènements sportifs (axe 2 - « politique sportive »)
Accompagnement des écoles inscrites dans le processus Ecoles 21 (développement durable, avec volet alimentation)	Valorisation des clubs du territoire qui participent aux compétitions de haut niveau et consécration annuelle des jeunes talents à l'occasion de l'attribution du Mérite sportif (axe 3 -« Politique sportive »)
Ateliers pratiques sur l'alimentation dans les CPAS (->en cours à Profondeville)	Encouragement de la créativité par l'émergence de projets sportifs ou d'activité physique innovants, originaux, porteurs de valeurs et/ou favorisant la promotion de la santé (axe 4 « politique sportive »)
Animations sur l'équilibre alimentaire et formations de relais sur l'alimentation saine dans le Sud de la Province	Reconnaissance des volontaires et de leur rôle important dans le développement des activités des clubs sportifs (axe 5 - « politique sportive ») ; Soutien au bénévolat dans le sport grâce à la formation de volontaires
Soutien méthodologique à des actions locales (ex : aide méthodologique à la Maison des Diabétiques sur le petit déjeuner, aide à l'élaboration d'un outil à destination des migrants avec une maison médicale...)	Soutien des communes dans le développement d'une véritable culture éducative sportive locale lors de manifestations à dimension intergénérationnelle (axe 6 - « politique sportive »)
Exploration du lien entre alimentation et santé mentale en concertation avec les Services de Santé mentale et les PMS/PSE provinciaux.	En partenariat avec les communes, formation à l'animation des espaces publics équipés destinée aux éducateurs socio-sportifs, en vue

	de favoriser la cohésion sociale et la pratique du sport de rue
Distri-denrées : acheminement de denrées périssables (légumes) depuis la Criée de Malines vers les CPAS de la province de Namur qui, ensuite, en gèrent la redistribution vers leurs bénéficiaires ; transport de stocks d'aliments non périssables ; plateformes de concertation provinciales pour la redistribution alimentaire qui promeut également la coordination de jardins et de potagers solidaires.	Consultations de médecine sportive
A l'instar des autres provinces wallonnes et de la Région de Bruxelles-Capitale -> gestion des actions en concertation et en partenariat avec les établissements scolaires grâce aux fédérations sportives scolaires, notamment en matière de découvertes sportives, d'activité physique, de fair-play et d'alimentation saine (collaboration avec le Panathlon)	
Implantation du concept 0-5-30 dans les écoles primaires et les Accueils Temps Libres	

IV. LES ACTIONS AVEC LES COMMUNES

La Province de Namur accorde un soin particulier à la supra-communalité et à la mise en œuvre de partenariats avec et pour les communes de son territoire. En 2017, elle a lancé aux 38 communes un troisième appel à construire des projets communs, au bénéfice de leurs habitants. Dans cette troisième phase des partenariats, la Province a proposé à chaque commune de faire un choix au sein d'un catalogue de 47 fiches projet, correspondant chacune à une des expertises, un des métiers spécifiques de la Province.

Le catalogue des partenariats Province-commune initiés pour les années 2017-2019 comporte plusieurs fiches visant des objectifs en lien avec l'alimentation saine ou l'activité physique :

- « Combinaison prévention 0-5-30 »
- « Obtenir le Label Ecole 21 et acquérir la malle à outils Ecole 21 »
- « Former des animateurs socio-sportifs locaux à l'animation des espaces publics équipés »
- « Tous à vélo en Province de Namur »
- « Conseiller et accompagner la création et l'entretien de plaines de jeux »
- « Devenir une Ville amie des aînés »
- « Construire une Ville amie des aînés »

Trois communes ont opté pour la fiche « Combinaison prévention 0-5-30 »

Trois communes (et leurs 12 écoles communales) ont choisi d'obtenir le Label Ecole 21 et d'acquérir la malle à outils Ecole 21.

Quatre communes ont inscrit des employés à une formation d'animateurs socio-sportifs des espaces publics.

Avec les conseils et l'accompagnement du directeur du Domaine provincial de Chevetogne, quatre communes créeront une nouvelle plaine de jeux, vue comme espace de socialisation et de loisir actif. Dix communes se sont engagées ou ont décidé de poursuivre le processus « Ville amie des aînés » favorisant le vieillissement actif ;

Trois communes ont souhaité acquérir des vélos et/ou organiser des formations à la conduite cycliste.

Si les thématiques et les objectifs généraux sont pré-définis, chaque projet concret qui voit le jour part bien d'un réel besoin de terrain. Les services communaux et provinciaux sont en contact étroit pour déterminer ensemble les objectifs spécifiques du projet, le contexte, les modalités de ce qui sera mis en place. Un comité de pilotage propre à chaque projet rassemble des représentants de la commune, de la Province, d'organismes partenaires et, quand cela est pertinent, de la population. Et une équipe projet gère le projet au quotidien sur le terrain, alliant le plus souvent aussi les expertises locales et provinciales.

Ce faisant, la Province joue un rôle d'incitation, de soutien et d'accompagnement. Elle met son expérience au service des partenaires, pour co-construire des projets répondant à des besoins identifiés.

Par ailleurs, en juin 2017 des Rencontres territoriales ont été organisées dans les arrondissements de Dinant et de Philippeville. Ces événements ont porté sur les thématiques suivantes, choisies en concertation avec les partenaires locaux : l'alimentation saine, l'accessibilité aux soins de première ligne, la santé mentale, la dépendance et les assuétudes, les violences intraconjugales et intrafamiliales (à Philippeville), la mobilité, l'insertion sociale, la petite enfance et le soutien à la parentalité, le soutien à la santé et au bien-être des adolescents (à Dinant).

V. LES COLLABORATIONS AVEC LES CLPS

Un contrat de gestion trisannuel lie le CLPS de Namur et la Province de Namur, ce qui permet de développer de nombreuses collaborations dans différents projets déjà cités ci-dessus, tels que les partenariats communaux (Projets « combinaison 0-5-30 », projets VADA), les appels à projets « sport », des collaborations entre centres de documentation dans le prêt, le partage de données, l'organisation d'événements et de cycles de formation avec présentation d'outils...

VI. LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES SANTÉ

La Province a un projet de cartographie des acteurs et actions de son territoire dans ses différents domaines d'expertise, dont ceux de la santé et de l'action sociale.